


PREFECTURE DE LA MEUSE

LA TRANSPARENCE DE L'INFORMATION SUR LE NUCLÉAIRE

AUDITION DU 22 JANVIER 1996

INSTANCE **L**OCAL**E**
DE **C**ONCERTATION ET D'**I**NFORMATION



AUDITION DU 22 JANVIER 1996

LA TRANSPARENCE DE L'INFORMATION SUR LE NUCLÉAIRE

PAR MADAME LEGLU



Madame Dominique LEGLU est journaliste à Libération,
responsable des pages scientifiques, et vice-présidente
du Conseil Supérieur de la Sûreté et de l'Information Nucléaires.



SOMMAIRE

INTERVENTION DE MADAME LEGLU

Disponibilité de l'information _____	5
Le rôle des experts _____	7



Le sous-titrage est du fait de l'Instance Locale
d'Information et de Concertation



INTERVENTION DE MADAME LEGLU

Madame LEGLU

D'emblée, je voudrais dire que je vais tenir la parole très peu de temps parce qu'il y a un paradoxe à faire parler un journaliste. En l'occurrence, je crois que je suis plutôt là pour vous écouter. Donc je viens plutôt en tant que Vice-Présidente du CSSIN. Pourquoi ? Parce que c'est une instance qui ressemble un petit peu à ce qu'il y a ce soir ici, c'est une instance où il y a un Préfet, des représentants de syndicats, d'associations, où il y a des représentants du nucléaire, plutôt côté sûreté, le directeur de l'IPSN, le directeur de la sûreté à EDF, à la COGEMA, etc... l'ANDRA aussi qui vient de temps en temps faire des exposés.

A ce sujet, je peux vous signaler que, depuis un certain temps, nous n'avons pas parlé des questions concernant ce qui nous réunit ce soir au CSSIN. Nous avons été beaucoup plus absorbés par les arrêts à répétition, dont certains membres du nucléaire disent d'ailleurs que ça les lassent beaucoup, de Superphénix. Nous avons beaucoup plus parlé de tout ce qui concerne la protection des travailleurs du nucléaire, de la façon dont il fallait faire le suivi de radioprotection de ces gens-là. Donc, d'une certaine façon j'ai entendu de la même manière que vous les informations sur ces sujets.

Parce que, et ça c'est ce que j'essayais de vous faire comprendre au début, en tant que journaliste, la plupart du temps je viens surtout pour écouter. En l'occurrence, et c'est une question d'éthique que je m'étais imposée, étant Vice-Présidente du CSSIN, il me semblait difficile de faire partie à la fois de

cette instance et d'écrire très souvent dans mon journal sur ces questions-là. Je dirais en tant que dernier recours, si nécessaire, je l'ai fait à certains moments, vous savez parfois, le 24 décembre, il n'y a pas forcément énormément de monde au journal, et il m'est arrivé d'écrire sur le nucléaire, mais, ces derniers temps, volontairement, je n'ai pas voulu trop écrire, de façon que dans une instance telle que le CSSIN qui a des réunions régulières dans l'année, je n'empêche personne de parler du fait des positions prises dans le journal où je travaille. Cela étant, ce journal, comme vous l'avez peut-être vu, continue d'écrire sur le nucléaire. Pas plus tard qu'aujourd'hui et samedi il a évoqué les questions d'arrivée du plutonium allemand et de son utilisation, ou sa réutilisation, son recyclage éventuel dans le combustible mox. Donc, ce liminaire étant fait, je vous donnerai simplement quelque chose qui ressemble à un état d'esprit.

DISPONIBILITÉ DE L'INFORMATION

Les questions que je me pose, moi, en arrivant et en vous voyant, c'est des questions presque de journaliste: je ne sais pas de quels documents vous disposez pour travailler, je ne sais pas quelles sont véritablement les instances intermédiaires avec lesquelles vous dialoguez quand vous êtes intéressés et impliqués pour la question qui vous concerne, à savoir l'établissement d'un lieu de recherche pour l'éventuel stockage de déchets. Je ne sais pas si vous avez l'impression que tous les documents vous sont

fournis ou bien s'il y a rétention quelque part par certains acteurs ou pas d'informations. Ce sont ces choses-là qui m'intéressent et je suppose que ce sont ces questions-là que vous débattiez parfois entre vous.

Mais, est-ce que c'est de cette manière-là ou de façon beaucoup plus informelle dans les couloirs ? Là aussi, mon expérience consisterait plutôt à croire que, dans ces instances-là, tout ne se dit jamais, tout ne se dit pas. Donc on fait un exercice périlleux ce soir j'imagine, quelque chose qui est censé ressembler à de la démocratie. Mais, jusqu'où va-t-elle ? Je ne sais pas, c'est la première fois que je viens dans cette instance. La chose que je peux vous dire, c'est la seule que j'expérimente donc un peu de ce type, c'est ce qui se passe au CSSIN.

D'abord, je peux vous dire que les discussions qui se tiennent dans cette instance ne sont pas publiées sauf en compte rendu pour les acteurs mêmes de cette instance. Pourquoi ? Parce que justement, en tout cas ces dernières années, il y a eu des affrontements difficiles. Il y a parfois des prises de parole fort longues qui provoquent des débats houleux et de façon que des choses se disent, même si tout ne se dit pas, et qu'à certains moments une parole un peu vraie puisse s'exprimer. En revanche, tous les documents qui transitent par cette instance et qui, en bout de course, finissent par être labellisés par le Conseil, eux sont publics. Je vous dis ça comme ça, je ne sais pas si ça peut avoir un intérêt pour vos travaux.

La seule chose que je constate, c'est qu'effectivement quand tout est rendu public, et c'est ça le paradoxe, il y a des choses qui ne se diront jamais. Cela étant, le CSSIN est une instance où il y a quand même 40 personnes, donc des fuites, il doit y en avoir, elles auront toujours lieu. Je vous le dis, je ne sais pas si ça peut servir à des travaux ultérieurs. Je le dis aussi parce que, c'est la question que vous me posez tout à l'heure, y a-t-il des instances qui se mettent en place en-dehors de celles qui existent là et qui devraient se pérenniser pour faire le suivi des travaux ici ? Ça c'est une vraie question que je me pose. Si le CSSIN a été créé à un certain moment, c'est parce qu'on

a bien pensé, le «on» en l'occurrence, c'était Pierre Mauroy, qu'il fallait essayer autant que faire se peut de trouver des lieux où les gens qui allaient un jour ou l'autre avoir des conflits pourraient se retrouver.

Et si j'emploie le terme de conflits, c'est parce qu'effectivement, dans ce domaine-là, et c'est pour ça que j'ai finalement accepté de venir, en me disant que je ne savais pas ce que je pouvais vous apporter. j'ai constaté, évidemment depuis que je m'intéresse à ces questions, qu'inévitablement, des crises survenaient. Et ce qui est encore plus étrange, ce sont souvent des crises qu'on n'a pas vues venir ou qu'on n'a pas voulu voir venir.

Je vous exprimerai simplement des craintes, des craintes d'ailleurs que je ne verrais pas avec plaisir imprimer chez d'autres collègues peut-être. Par exemple, chez les journalistes, faire le suivi du nucléaire, je peux vous le dire, ce n'est pas une sinécure. Parce que c'est un domaine absolument pas noble contrairement à l'activité même. Actuellement, suivre des domaines comme ça dans la presse, eh bien, je peux vous dire qu'il faut s'accrocher. Parce qu'à part un ou deux scoops tous les trois ans, c'est beaucoup de travail, énormément de travail technique, difficile et certainement pas aussi glorieux que les questions politiques.

Je dis ça pourquoi ? Pourquoi je pense que c'est important ? Parce qu'il ne faut pas se méprendre sur le reflet que donnent dans une société les médias. Vous le savez très bien, je ne vous apprends strictement rien. Vous-mêmes, vous pouvez considérer qu'il y a un certain nombre de problèmes qui devraient être évoqués beaucoup plus largement dans les colonnes des journaux ou bien à la télévision ou à la radio. Or, ça n'émerge pas. Je pense qu'effectivement, des questions très importantes peuvent rester souterraines pendant un certain temps et un jour resurgir, de quelle manière ? A la manière d'une crise.

Je me souviens en 85, j'ai dit «écoutez j'aimerais bien écrire quelque chose sur le démantèlement parce que je pense que c'est important». Ça n'intéressait personne. Et puis il y a eu Tchernobyl et brusquement le nucléaire est revenu à la mode parce que

c'était tellement grave. Alors, je ne vais pas m'étendre trop là-dessus, vous voyez très bien où je veux en venir. Ce n'est pas parce que, par exemple, vos médias locaux ne parlent pas de certaines choses à un certain moment... ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas au courant, mais ça veut peut-être dire qu'à un certain moment, ils ont du mal à en parler. Pour diverses raisons, ça peut être des raisons politiques, ça peut être des raisons de stratégie personnelle, ça peut être que ce média a changé, est en bouleversement, est en difficultés. Mais ça ne veut pas dire que ce n'est pas là, donc ça ne veut pas dire qu'un jour il n'y aura pas une crise. Et alors là elle sera véritablement à la une de vos journaux.

Moi je vous le dis en tant que presse nationale. Je fais peut-être une analogie un peu simple mais je pense qu'elle n'est pas si infondée que ça. J'avais écrit «j'ai peur que les relais d'informations traditionnelles ne se tarissent». C'est vrai qu'actuellement, c'est une peur que j'ai pour un certain nombre d'informations et qu'il y ait, après un certain temps de latence, un phénomène de rejet. C'est vrai, ce sont des interrogations que j'ai, je ne vous donne absolument aucune solution à quoi que ce soit.

La deuxième chose que je voulais évoquer, et en fait je n'aurai pas énormément de choses à dire dessus, c'est plus une réflexion là aussi de bon sens et de l'ordre de l'évidence, il est clair que dans la question qui nous occupe ce soir, la question du financement, des subventions, ne peut pas être considérée comme neutre. Donc, la seule chose que j'espère, c'est qu'il y ait une vigilance et un contrôle des acteurs, en réseau, qui fera qu'on ne découvrira jamais qu'il y a eu malversation sur certaines sommes à un certain moment. Parce qu'alors là, je pense que cela serait un facteur de crise énorme. Vous savez, on est entré dans une nouvelle ère. Ça prend le temps que ça prend mais l'ère des malversations, de la corruption, elle a pris sa place dans les médias. Alors, effectivement, certains médias eux-mêmes sont corrompus mais pas tous, en même temps, tout le temps. C'est ça peut-être un peu la démocratie. Cela étant, si, à un moment ou à un autre, dans le processus qui

est en train de se dérouler et qui sera forcément long, il y a un jour une corruption et qu'elle soit découverte à un moment donné, ça risque de tout faire capoter.

La troisième chose que je voulais soumettre à votre attention et que je trouve un peu triste, je ne pourrai pas citer les gens jusqu'au bout parce que je ne veux pas les offenser mais il faut faire attention, je crois, de ne pas aller trop loin dans un processus en sentant qu'il ne va pas bien et, à un certain moment, nommer une commission de rattrapage en quelque sorte ou une commission d'enterrement. On le voit à l'œuvre avec Superphénix et je peux vous assurer qu'il y a un certain nombre de gens à l'intérieur de commissions qui sont comme celles-là, comme celles qui commencent à travailler, des gens qui sont très éminents, qui ont travaillé toute leur vie à des questions très compliquées comme Charpak, notre prix Nobel, comme Raymond Castaing qui a fait beaucoup de bruit en son temps avec des rapports qui, à l'époque, avaient été un peu mis sur des étagères.

Ces gens-là, certains d'entre eux, peuvent se sentir otages du système dans lesquels on les met. Et en même temps, ils ne peuvent pas s'y soustraire car ils auraient l'impression, et souvent ce sont des gens qui ont une grande déontologie, ce sont des gens qui sont honnêtes, ils ne veulent pas s'y soustraire parce qu'ils ne veulent pas donner l'impression de déroger à leur devoir de citoyen. Cela étant, ils peuvent se sentir piégés. D'ailleurs, je crois que l'un d'eux l'a écrit ou l'a dit à des journalistes. Et ça, c'est épouvantable parce que le doute devient total chez le citoyen. Cette commission ad hoc n'a plus de crédibilité et, moi je trouve que décrédibiliser des gens comme ça de bonne foi, qui ont beaucoup travaillé dans des domaines difficiles, ce n'est pas un service à rendre, en l'occurrence à de très grandes entreprises, voire à la nation à un certain moment.

LE RÔLE DES EXPERTS

Ensuite, c'est une autre question, peut-être que j'aurais pu avoir la réponse avant de

venir si j'avais demandé, mais je ne le sais pas, je me suis interrogée pour savoir qui vous aviez consulté qui ressemblaient, d'une manière ou d'une autre, à des sociologues ou à des philosophes. Parce que, sur des activités, sur des façons de procéder, sur les procédures employées actuellement dans notre démocratie, certains d'entre eux ont des choses à nous apprendre. C'est-à-dire, pour essayer d'être un peu plus clairs, quand on croit faire œuvre de démocratie, parfois, on se trompe totalement. Et il est bon d'avoir des gens ayant analysé ces processus qui vous arrêtent en disant «là, vous faites fausse route, ce que vous croyez bon n'amènera pas ce que vous attendez».

Ainsi, je le dis parce que, dans les domaines que nous traitons, vous imaginez qu'on ne traite pas que du nucléaire, on s'occupe de questions comme le sida, comme la génétique, les avancées de la génétique actuelle, qui posent toutes sortes de problèmes, sur ces questions-là, quand on est journaliste, on se demande jusqu'où on peut aller, jusqu'où parler, jusqu'où écrire, comment le faire, comment s'organiser entre nous, quelles sont les failles et les faillites du système médiatique lui-même. Donc, il nous est arrivé d'avoir une démarche, ces derniers temps, et je pense que ce n'est pas du tout un hasard, quand on sent nous-mêmes qu'on a atteint les limites d'un certain système, on est allé parler avec un certain nombre de chercheurs en tant que consultants. Là aussi, vous allez trouver que j'en rajoute, mais c'était off, c'était absolument off, personne n'a pris de notes, ou alors, c'était strictement privé.

Pourquoi ? Là aussi pour que la parole se libère parce que, finalement, on ne va pas tourner autour du pot, ce qui nous intéresse, c'est que quelque chose se fasse ou quelque chose ne se fasse pas ici, avec le moins de dégâts possible, et politiques et financiers et techniques, etc... Donc, il faut se donner les moyens d'y parvenir. Je peux vous dire, par exemple, que quand on évoque certains problèmes graves, par exemple, des accidents tels que celui qui est survenu à Cadarache, vous vous en souvenez peut-être, on était en train de nettoyer une cuve avec un reste de

sodium et celui qui nettoyait, étant le chef de la manipulation, était quelqu'un qui était censé très bien connaître son travail, il avait fait la même chose dans les années 80 et puis bon, ça a explosé et la dalle lui est retombée dessus, il est mort et il y a eu 4 blessés très graves. Vous imaginez que quand on discute de ça dans l'instance du CSSIN, on fait attention à chaque mot qu'on utilise et on voit bien à quel point les tensions montent presque aussi fort que cette dalle parce que les proches du monsieur en question, connaissant sa compétence mettent en doute évidemment la parole des ingénieurs qui disent «écoutez, cette réaction chimique, on ne la connaissait pas, elle est pas bien étudiée», etc... je ne vais pas vous faire le détail, pas vous refaire la séance mais quand ces choses-là arrivent, je vous assure que c'est extrêmement difficile de conserver même un dialogue, on sent bien que l'affrontement n'est pas loin.

Et ce sera la dernière chose que je vous dirai, ce sera peut-être quelque chose de plus classique que vous avez déjà entendu, je pense que vous avez déjà entendu tellement de spécialistes que je ne vois pas ce que je pourrais dire de plus. D'abord, je ne suis pas spécialiste, je vais voir des spécialistes pour comprendre éventuellement ce qu'ils vivent. Je parlerai simplement d'un mot parce que c'est un mot qui peut cristalliser des émotions. C'est irréversible. Il a le défaut, ce mot, d'être négatif, parce qu'on a mis «ir» devant comme irréductible, vous voyez. Il porte en lui sa charge négative. Les médias en l'occurrence font toujours leur miel des mots. Comme par hasard, réversible a le beau rôle et l'autre le mauvais. Alors je ne dis pas simplement qu'en manipulant les mots on va changer les choses, mais... Ensuite, je pense que les techniciens ont certainement énormément de choses à dire mais je pense que la charge est tellement forte qu'il sera dur d'aller contre. Je ne sais pas si je vous apporte quoi que ce soit, ce qui m'intéresse beaucoup plus, c'est d'entendre vos questions. Je ne sais pas en plus si j'ai quoi que ce soit à y répondre.

Pour en finir, comme je sais que j'ai fait quelque chose d'un petit peu paradoxal et

que je ne veux pas être désagréable avec vous, je peux aligner des états de fait: j'ai fait un doctorat en physique nucléaire, je suis allée me promener à Tchernobyl pour voir à quoi ça ressemblait, je suis allée visiter de très nombreuses centrales, je m'intéresse à la Hague, etc... Je veux dire que j'ai un peu regardé le domaine.

Monsieur de WARREN

Je pense que c'est superflu, parce que si vous êtes plongée dans le sujet, c'est que ça vous intéresse. Donc, mon propos ne portera pas là-dessus. Vous avez parlé d'une façon paradoxale mais qui est au fond assez excitante, je vais vous répondre sur le même thème. A écouter votre avant-dernier propos, au fond, vous nous faisiez quasiment un éloge de l'aristocratie dans le sens grec du terme, c'est-à-dire la difficulté de manier des sujets et chargés et sensibles sans en avoir la compétence ou même quand on en a la compétence comme vous l'avez, on s'aperçoit que les limites de la prudence doivent être encore étendues au-delà de ce qu'on pouvait imaginer. Et la question que je me pose et vous l'avez esquissée sur le point deux, c'est, pour avancer sur ce sujet, est-ce qu'on n'a pas affaire à deux niveaux ? C'est-à-dire qu'on a le niveau du technique où on s'aperçoit que quand on parle du technique avec les techniciens, ils sont d'une extrême prudence parce que, plus on avance, plus on ne sait pas et c'est vrai dans ce domaine, c'est vrai dans la génétique, c'est vrai dans d'autres domaines et on a le niveau, j'allais dire, du moral qui est au-dessus et, au fond, est-ce que ce qui nous manque aujourd'hui, n'est pas justement de mettre dans ce circuit de réflexion des philosophes, des sociologues qui essaient de structurer les choses par au-dessus. Parce que dans le domaine du technique, le technicien dira ce qu'il sait, ce qu'il ne sait pas, ce qu'il peut faire, ce qu'il ne peut pas faire et les limites de son incertitude et ça ne nous fera pas avancer et il y a une chose qui est effectivement très troublante et dans nos autres réunions, on s'en est rendu compte, c'est que parfois, parler des choses dans une

assemblée est plus dangereux que de ne pas en parler. Parce que les choses sont tellement chargées qu'on dérape et qu'à ce moment-là, on ne parle plus du vrai sujet mais on parle de toute la charge affective qu'il y a dans le sujet. Alors, est-ce qu'au fond, au travers de la bonne volonté de ces instances de concertation, est-ce qu'il n'y a pas toute une réflexion sur le fonctionnement des démocraties et sur les nouveaux instruments de fonctionnement en démocratie qu'il faudrait mettre en place ?

Madame LEGLU

Si, bien sûr, le problème est que généralement, c'est avec de petits groupes qu'on arrive à faire avancer la réflexion et même parfois c'est une personne qui arrive à structurer une pensée. Bon, quel crédit lui accorde-t-on ? Je pense que si l'on veut refaire un modèle démocratique en étant tous ensemble, on ne va pas y arriver, par contre, on peut travailler par petits groupes. Certaines personnes quand même ont réfléchi là-dessus. Cela étant, on ne va pas tourner non plus autour du pot, on a les techniques, on doit avoir la morale mais on a surtout besoin du politique. Or, quand même, vous m'excuserez, ce que je constate quand même depuis de nombreuses années, c'est que, dans ces questions-là, comme dans beaucoup d'autres, effectivement, les choses deviennent si compliquées, si abstraites, si raffinées que le politique a souvent démissionné et on peut le comprendre parce que, comme d'autres intervenants ont bien sûr dû le dire, c'est que là on avait affaire à des prises de décisions difficiles sur des durées énormes qui ne coïncidaient pas avec les habituels calendriers de notre démocratie. Bon, mais il faut faire avec.

Monsieur de WARREN

Quand je disais moral, je disais bien politique. Une autre question: comment expliquez-vous que le sujet soit aussi chargé au sens passionnel du terme alors, que par exemple dans le domaine de la génétique on a aussi des interrogations, vous l'avez dit, aussi graves et aussi engageantes en terme

de réversibilité ou d'irréversibilité et que ce sujet passionne moins l'opinion publique que le nucléaire ?

Madame LEGLU

Il y a plusieurs questions et plusieurs affirmations dans ce que vous venez de dire. Tout ça, ça n'est pas sûr du tout que ça passionne moins. Je peux vous assurer que les questions, dès que vous touchez aux thérapies géniques, au cancer, actuellement, ça passionne plutôt les gens. En revanche, c'est tout simplement parce que la chose est quand même, à ce niveau d'industrialisation, si on ose dire, beaucoup plus jeune. C'est infiniment plus jeune et, en plus, il n'est pas certain que les questions ne se posent pas demain, dans un an, dans cinq ans. Des questions qui feront d'ailleurs furieusement penser au domaine du nucléaire. Pour l'instant, c'est encore des cénacles de gens peu informés qui en parlent. Je vais donner un exemple. Ce n'est pas un hasard si j'ai parlé de thérapie génique, l'utilisation de virus comme vecteur d'amélioration de la maladie. Il n'a pas encore été discuté véritablement de leur innocuité ou pas. Par contre, si vous posez la question dans le milieu des spécialistes, vous voyez que, déjà, il y a deux camps. Je dirais il y a deux camps comme il y a avait deux camps jadis dans le nucléaire, ce qui n'existe plus de la même manière aujourd'hui, après Three Miles Island et Tchernobyl. Les deux camps étant les gens qui vous disent «écoutez, ce n'est pas le problème, il faut avancer, ce n'est pas si grave que ça» et puis ceux qui disent «écoutez, on n'en sait rien, justement si on avance, c'est en faisant attention à cette question». Mais pour l'instant c'est vrai que ça reste tellement compliqué là aussi, écrire là-dessus, c'est très spécialisé mais je ne suis pas sûre du tout que si le travail continue dans ces domaines, dans 10 ans, vous n'ayez pas une bagarre sur ce genre de sujets qui ressemble beaucoup au nucléaire.

Intervenant

Monsieur le Préfet, j'ose vous demander s'il y a eu une omission ou s'il y a eu un changement de règles du jeu. Au départ,

quand l'Instance s'est formée, il y avait un règlement qui s'était installé, je ne dis pas qu'il est bon, je ne me permettrais pas de le juger, dans lequel il y avait des rapporteurs qui étaient nommés, ces rapporteurs étant les seules personnes qui pouvaient passer et poser des questions tout au moins à l'interlocuteur. Alors, Madame, ce que je voudrais vous dire et vous demander, c'est si vous ne pensez pas qu'en changeant peut-être cette règle du jeu par mégarde, l'anonymat des questions qui permettait peut-être d'aller traiter un sujet dans des retranchements qui étaient parfois très délicats, à partir du moment où, comme aujourd'hui, ce sont les gens eux-mêmes qui posent leurs questions cela va certainement empêcher certaines personnes de dire des choses devant tout le monde. Alors, je demande à Monsieur le Préfet, dans un premier temps, si c'est volontaire et si toutefois c'est volontaire, je demande à Madame ce qu'elle peut penser du fonctionnement de l'Instance qui se passait ainsi: il y avait un bureau, il y avait, dans le bureau, des gens qui étaient désignés pour recevoir les questions. Chacun avait ses petits papiers sur la table, ces gens-là posaient leurs questions et c'était ces personnes qui jouaient le rôle de filtre.

Monsieur le Préfet

C'est une excellente question mais je pense que vous fournissez la réponse. C'est vrai que la règle a changé mais je dirais que je ne sais pas pourquoi, je ne me suis même pas posé la question. Mais si des gens se sentent gênés pour poser des questions de fond et qu'ils souhaitent avoir un filtre, vous pouvez jouer ce rôle de filtre, Monsieur.

Intervenant

Je demande si c'est voulu ou pas.

Monsieur le Préfet

Je ne souhaite pas intervenir dans les rapports entre la conférencière et l'ILCI. Il n'y a eu aucun changement, je crois simplement qu'aujourd'hui et au fil du temps, nous constatons de plus en plus une tendance de l'Instance, qu'elle soit le fait de ses membres ou qu'il s'agisse du public, à vouloir poser

des questions directement. Je dois dire qu'aux précédentes séances, j'ai vu fonctionner comme vous le système de transmission de questions par petits papiers et questionnaire interposé selon le système habituel. Et pour ce qui vient d'être fait jusqu'à maintenant, les personnes qui ont posé des questions sont des membres de l'Instance, donc rien n'a changé dans la pratique en tout cas.

Madame MILLARAKIS

Je voudrais vous remercier de la manière dont vous avez posé le problème. Ça fait plaisir de temps en temps de voir que la réflexion peut prendre de la hauteur. Par ailleurs, je vais quand même redescendre au problème qui nous concerne. Dans une lettre en date du 20 novembre 1995, la Somepan, dont je suis la représentante, avait adressé un courrier à Monsieur le Préfet demandant à ce que l'Instance locale revienne plus précisément au problème qui nous concerne, c'est-à-dire que la constatation qui était faite était que l'information qui jusqu'à présent nous avait été apportée et qui était de qualité, que nous avons parfois suscitée, était restée extrêmement générale et n'avait pas permis d'instaurer un véritable questionnement et un véritable débat et la proposition qui était faite était donc de revenir plus précisément à l'installation éventuelle d'un laboratoire et aux questions que nous avons à nous poser sur ce sujet. Alors, ça c'était la première partie de la lettre. La deuxième partie de la lettre concernait très précisément l'activité de l'ANDRA et notre association demandait à ce que tous les membres de l'Instance soient destinataires, par écrit, d'un certain nombre de précisions sur la mission de l'ANDRA sur les quatre départements concernés. Ces questions étaient très précises. A ce jour, ce courrier n'a pas reçu de réponse et nous ne savons pas si la demande faite par la Somepan de revenir plus précisément à cela et d'avoir une information extrêmement précise de l'ANDRA va être honorée. Parmi les questions très précises, il y avait celle-ci : quelle est l'origine des fonds distribués aux collectivités locales préalablement à toute décision ? Et

je dirais, actuellement, il faudrait presque augmenter cette question des précisions suivantes : par quel processus légal est-il possible actuellement à l'ANDRA de distribuer des fonds préalablement à toute décision ? Deuxième question, état précis du patrimoine immobilier acquis ou en cours d'acquisition actuellement sur les deux départements de Meuse et de Haute-Marne. Cette acquisition de patrimoine immobilier n'est-elle pas déjà une anticipation sur la décision finale ? Troisième question, quels sont les terrains précisément délimités pour lesquels des contacts ont été établis avec les SAFER des deux départements ? Quatrième question, avoir une information exhaustive sur les études de toute nature demandées par l'ANDRA, études d'environnement, dessertes ferroviaires et routières, lignes électriques, etc... échéances fixées au bureau d'études. Et par ailleurs je crois que vous avez été destinataire d'un courrier de Monsieur Franville mettant en rapport des affirmations contradictoires émanant de personnalités ou de l'ANDRA et demandant donc quelle est votre réflexion à ce sujet sur la transparence de l'information. Peut-il y avoir transparence de l'information, lorsque sur un même sujet, des réponses contradictoires sont apportées quelquefois par la même personne, par le même organisme ?

Madame LEGLU

Quelles sont les réponses ? Vous n'avez eu aucune réponse ? Ces questions, elles ont été posées quand ? A qui ? Vous a-t-il été répondu qu'il y avait des délais nécessaires ?

Madame MILLARAKIS

La question a été évoquée en bureau, le courrier a été déposé au cours de la précédente réunion.

Monsieur le Préfet

Je crains que nous n'allions vers un détournement du sens de cette réunion si elle doit avoir comme conférencier le Préfet et je ne crois pas que c'est ce qu'attendaient aujourd'hui les personnes membres de l'Instance et le public. J'ajoute pour ma part que sur ce type de questions, de très multiples

dire que quiconque veut se les procurer n'a qu'à en faire la demande. Sur toutes sortes de questions, effectivement les questions d'enfouissement des déchets, nous l'avons évoqué ; je disais au début, que ça faisait un bout de temps qu'on n'en parlait pas parce que, finalement, là aussi, on est un peu soumis aux contraintes de l'actualité et c'est vrai que ces derniers temps beaucoup de questions de type international nous ont agités. Vous imaginez que l'on se demande «qu'est-ce qui se passe s'il y a un nouveau Tchernobyl ?» Les gens de la sûreté à EDF se demandent jusqu'où irait l'onde de choc s'il y avait de nouveau de très graves problèmes à l'Est, mais pourquoi pas chez nous, aussi. C'est ces choses-là que l'on fait en ayant des ordres du jour souvent très chargés: ce sont des réunions qui durent toute l'après-midi.

Pour évoquer la dernière réunion qui a eu lieu la semaine dernière, nous avons parlé de cet accident de Cadarache, nous avons parlé de Superphénix, nous avons parlé de l'accident du réacteur de Monju au Japon où les acteurs du nucléaire étaient tous d'accords pour dire «il faut bien qu'on en prenne de la graine parce qu'accumuler les erreurs, en l'occurrence de communication, qu'il y a eu là si on fait ça chez nous, ça va être terrible». Ils y sont extrêmement sensibles pour l'instant, ils font très attention.

Nous avons évoqué très longuement, ça a été vraiment le clou de l'après-midi, la radioprotection et le suivi des travailleurs du nucléaire. Évidemment avec le démantèlement d'un certain nombre de centrales, la manipulation par beaucoup d'entreprises sous-traitantes de ces déchets même faiblement radioactifs risque de poser de graves problèmes. Pas forcément toujours de dosimétrie mais aussi des problèmes médiatiques. Nous avons évoqué les échelles de mesure des accidents. Vous savez que des instances comme la DSIN en France, la Direction de la Sûreté et des Installations Nucléaires, insiste pour que, parfois, soit rajouté un niveau, vous savez qu'on dit c'est du niveau 0, c'est du niveau 1, c'est du niveau 2, je préfère ne pas monter là-haut, là c'est vraiment très grave. Il y a une mesure

technique mais il peut y avoir aussi une mesure médiatique, c'est-à-dire qu'un incident peut devenir plus grave parce que médiatiquement il a été très mal géré. Ce sont ces choses-là qu'on évoque aussi.

Ce que je peux vous dire aussi c'est qu'on a souvent évoqué le travail des commissions locales d'informations autour des sites de centrales nucléaires ou des sites comme La Hague pour noter les disparités dans le fonctionnement. Pour être clair, ça veut dire qu'il y a des lieux où il y a 3, 4 personnes qui font tourner la chose parce que vraiment ils connaissent bien leur domaine et ils s'y sont investis depuis 10 ans et d'autres endroits où ça ronronne sachant aussi que, dans ces instances, la Préfecture a un rôle éminent à jouer, que certaines jouent le jeu, animent les débats, aident financièrement les commissions à fonctionner et dans d'autres endroits, ça reste dormant. Donc, là aussi c'est curieux de constater la diversité, ça reflète l'ambiance locale. Et nous, en tant que CSSIN, la seule chose que nous puissions faire, c'est là aussi, de donner des rapports, d'inviter les instances locales parfois à faire connaître si elles ont un problème qu'elles n'arrivent pas à dénouer et on peut éventuellement leur donner un coup de main, attirer l'attention d'un certain nombre d'experts sur des questions diverses ou localement, ça bloque parce que, quand deux personnes ne se supportent plus, un ingénieur untel et un élu untel ou un syndicaliste untel, il faut qu'il y ait un tiers qui intervienne pour un peu remettre du calme-là dedans et refaire fonctionner le système et c'est en passant par une dérivation qu'on y arrive.

Donc ce sont ces choses-là qu'on fait avec plusieurs journalistes à l'intérieur de cette instance; il y a quelqu'un du Parisien, quelqu'un de La Recherche, une spécialiste américaine, qui écrit beaucoup dans *Nucleonic's Week* et qui est une des meilleures spécialistes du nucléaire français, Alain Rémond qui dirige le service scientifique de l'Agence France Presse et suit les questions du nucléaire depuis des années. Il y avait Françoise Ardouin-Monin de l'Express mais je pense qu'elle va quitter l'instance. Il faut savoir que cette instance qui s'est appelée un

temps Conseil Supérieur de la Sûreté Nucléaire a eu des périodes épouvantables, elle n'arrivait pas à fonctionner du tout. Parce que vous savez bien ce que c'est qu'un ordre du jour, s'il est verrouillé...

Et puis bon, c'est une question d'état d'esprit, à vrai dire, moi je n'y suis que depuis trois ans et je vais encore dire une banalité, c'est que l'accident de Tchernobyl a tout changé au niveau national en tout cas, c'est-à-dire qu'on peut se parler sans s'envoyer des noms d'oiseaux à la tête, on peut évoquer les choses vraiment. C'était difficile à une certaine époque. Bien sûr j'ai oublié de vous dire que le Haut Commissaire à l'Energie Atomique, Monsieur Dautrey, est présent à ces réunions et il a fait ce qui ne s'était jamais fait dans les années précédentes, il a même évoqué la question des déchets nucléaires militaires qui, à l'époque, était vraiment un tabou absolu.

Donc, ce que j'ai constaté chez les responsables du nucléaire, c'est qu'ils étaient demandeurs aussi de la réaction par exemple des journalistes parce que, et je pense que c'est pour ça qu'on m'a invitée, c'est vrai qu'aussi, on est un peu avec des antennes et on doit dire «Attention, vous savez...». Alors, évidemment, ils ne nous aiment pas parce qu'on dit les choses trop crûment mais d'autres fois ça leur est bien utile. En plus, c'est vrai que sur ces questions-là, je l'ai dit au début, très souvent des choses qui sont gardées de façon latente peuvent démarrer très fort dans les médias, ou ne pas démarrer, là aussi c'est très difficile pour les gens qui donnent dans la communication de savoir exactement comment les choses vont se passer. Ils ne peuvent pas tout prédire, il y a des phénomènes chaotiques, là aussi.

Intervenant

Trois questions me sont parvenues que je vous relaye, c'est le fonctionnement habituel qui vous était évoqué tout à l'heure.

La première : peut-il y avoir transparence de l'information quand des journalistes informés comme vous l'êtes, ne font pas d'article de fond sur les déchets nucléaires mais attendent le scandale pour écrire ?

La seconde : la journaliste que vous êtes a-t-elle étudié la manière de rendre compte du quotidien régional sur le projet de laboratoire ?

La troisième : quels sont vos appointements de vice-présidente du CSSIN ?

Madame LEGLU

Alors, pour ce qui est de la transparence, je crois avoir dit au début qu'étant au CSSIN, je m'étais imposée une distance vis-à-vis de l'écriture dans le journal. En l'occurrence, la personne qui traite ces questions dans notre journal, sur les aspects qui vous concernent, c'est Hélène Crier. Donc, quand je reçois des choses, je les remets à mes collègues. Voilà mon mode de fonctionnement.

Ensuite, non, je n'ai pas regardé comment votre quotidien régional a rendu compte.

Enfin, pour ce qui est de l'appointement, c'est un travail bénévole.

Madame MILLARAKIS

Je voudrais revenir sur la manière dont je suis intervenue tout à l'heure. Je ne voulais pas mettre en avant le fait que cette lettre n'avait pas reçu de réponse, je voulais mettre en avant le fait qu'il me semble que l'information principale que nous aurions souhaitée était une information émanant de l'ANDRA. Que, dans notre lettre, il y avait en gros deux demandes d'informations. Il y avait une demande d'information sur les travaux géologiques, et la deuxième demande d'informations était une demande d'informations sur ce qui nous paraît être une installation anormale de l'ANDRA sur le département préalablement à toute décision. Notre association souhaite toujours que ces questions soient évoquées à l'Instance locale, de préférence à toute question générale, ce qui n'exclut pas, par ailleurs, une information générale.

Madame LEGLU

La seule chose que je peux vous dire c'est que si on était au CSSIN, je me retournerais, puisqu'en général je suis présidente de séance ces derniers temps, vers l'ANDRA, je dirais «qu'est-ce que vous avez à répondre à cette question ?». Mais je ne sais pas quel est votre mode de fonctionnement.

corrompus tous en même temps, c'est peut-être ça la démocratie. Bon, c'est peut-être un peu pessimiste. Je voudrais revenir quand même sur votre journal. Est-ce qu'il y a des freins, est-ce qu'il y a des pressions, par exemple sur l'article d'aujourd'hui ou d'avant-hier concernant le plutonium allemand. Est-ce que vous pouvez dire tout ce que vous voulez, est-ce que vous avez un certain nombre de limites ?

Madame LEGLU

Je ne peux pas vous répondre parce que le journaliste qui l'a écrit ne m'a pas confié s'il avait été soumis à des pressions. Mais, la démocratie est un jeu de pressions. Donc, à certains moments quand j'écrivais sur le domaine, c'était un subtil jeu de pressions. Ça veut dire que quand quelqu'un de l'establishment avait besoin de faire sortir quelque chose, il le faisait sortir. C'est la tactique des fuites, mais c'est normal, c'est comme ça que ça fonctionne.

Intervenant

Au niveau de votre journal lui-même, par rapport à la direction. Je ne parle pas des pressions extérieures, je voulais parler des pressions intérieures du journal.

Madame LEGLU

Ah, d'accord, oui. Non, je pensais aux pressions extérieures. Alors, là, je peux vous dire, je ne peux parler que de moi. Je ne suis pas dans le secret des conversations des confrères et de la direction. Non, jamais je n'ai eu à subir de pressions. La seule chose qui est arrivée, c'est quand mon directeur avait reçu un coup de téléphone, un tant soit peu énervé, après publication de certains articles, il me disait «tu as tes documents ?». Je disais «oui». C'est la seule chose qui compte, mais ça, ça regarde l'organe de presse en question. Il ne faut pas être totalement trop rapide pour écrire, prendre ses précautions, etc... Ce sont des choses qui paraissent normales, mais, bon ! Vous savez aussi ce que c'est parfois l'emploi d'un seul mot peut mettre le feu aux poudres.

Mais pour ce qui est du fonctionnement, moi, j'ai bien sûr tout de suite répondu sur

l'extérieur parce que finalement, bon, je n'avais pas trop de doute sur la façon dont on fonctionnait à l'intérieur, mais là c'est normal dans la mesure aussi où, c'est ce que j'ai essayé de dire à propos de l'accident de Cadarache, sont invoquées des interprétations différentes d'un même événement. Je veux dire en tant que média, on doit être attentifs à ça. Il faut exercer aussi son jugement, voir si les gens sont entraînés par une colère légitime ou non, etc... C'est vrai que ça, ça prend du temps. Parfois, c'est peut-être la difficulté de l'univers médiatique de coller trop à l'événement. Mais, dans le nucléaire, c'est quelque chose qui s'impose.

A cette occasion, j'aimerais rappeler que nous avons au CSSIN, par exemple, créé une commission très peu de temps après que j'y sois rentrée sur la crise, sur les questions de crise. Je pense que s'il y a quelqu'un qui est bien concerné par ces questions-là, c'est un préfet. Parce que communiquer en temps de crise, quelle horreur ! Ça veut dire que c'est la loi de Murphy. Si quelque chose peut foirer, ça foire. Tout peut foirer en même temps. Je vous dis ça parce qu'une commission, un conseil comme le CSSIN, enfin, quand je suis arrivée, j'y ai travaillé tout de suite, j'ai dit, attendez, on a une centrale nucléaire qui «yoyotte» fort, qu'est ce qu'on fait ? On se réunit à 40, là, et on carbure ? Non, ce n'est pas ça. Donc, là aussi, que les choses soient claires, il y a des lieux décisionnels où se prennent les décisions rapides et puis des lieux qui peuvent analyser par exemple, après coup un incident ou un accident. On a créé une commission et on a réfléchi, un certain nombre d'entre nous ont réfléchi. Je ne me souviens peut-être que d'une chose, mais je suis sûre que vous la savez tous, le problème dans les moments de crise c'est que ceux qui devraient savoir, très souvent, c'est ceux qui savent en dernier. Pourquoi ? Parce s'élabore autour d'eux une sorte de forteresse de gens qui veulent les protéger pour ne pas leur dire. Et c'est celui qui dit, qui, en général, a des problèmes.

Intervenant

Moi, j'aurais besoin que vous nous rassuriez un tout petit peu quand même. Lorsque vous avez une information, qu'il y a un

membre de la commission qui détient une information, avant de la diffuser, y-a-t-il un filtre qui permette de contrôler ce qu'il détient ? Parce que dans un domaine aussi grave que le nucléaire, il n'est pas possible qu'on écrive n'importe quoi ?

Madame LEGLU

Non, mais les gens se parlent, c'est tout. Après...

Intervenant

Mais sur ce qui est écrit.

Madame LEGLU

Sur ce qui est écrit, les gens pinaillent, discutent, ne sont pas d'accords, bien sûr.

Intervenant

Non, mais la liberté de l'information, bien sûr tout le monde est pour la liberté de l'information, on souhaite qu'elle existe. Mais la liberté de la désinformation, je pense que quand on touche au nucléaire, ça devient quelque chose de catastrophique. Comment voulez-vous qu'une instance locale comme nous, qui étions deux fois plus de membres il y a de ça 8 mois qui aujourd'hui ont l'impression, les membres qui ne sont pas là, je le crois, de s'essouffler, si, au travers de ce que vous nous dites là, vous pouvez diffuser n'importe quoi sans qu'il y ait au moins un filtre qui contrôle la valeur des écrits, ça devient quand même très dangereux.

Madame LEGLU

Je voudrais bien que vous m'expliquiez un petit peu mieux ce que vous voulez dire là.

Intervenant

Je veux dire par là, avant de sortir de la Commission, est-ce que c'est contrôlé, est-ce qu'il y a un filtre ?

Madame LEGLU

Attendez, mais contrôlé par qui ? C'est contrôlé par l'instance qui se parle.

Intervenant

Oui, mais ça veut dire qu'il y a une majorité qui se dégage pour diffuser, pour informer sur tels ou tels faits.

Madame LEGLU

Pour certains rapports, oui, pour d'autres, non ! Vous avez des choses qui transitent par une instance, bon, mais c'est signé de tel ou tel endroit. Pour d'autres, ce sont des choses émanant du conseil. Mais, par exemple, l'autre jour, nous avons discuté, je reviens à cette histoire d'accident de Cadarache. Il s'exprimait des choses très différentes autour de la table et ce qui a été émis, et je l'ai rappelé plusieurs fois, n'était pas ce qui s'était dit. C'était émis par une instance particulière du conseil, donc chacun en a pris note. En l'occurrence, une certaine analyse de l'événement était faite dans ce communiqué à la presse et des gens de ce conseil s'opposaient à ce qui était dit. Donc, le travail des journalistes à l'intérieur du conseil était de faire savoir à leurs confrères cet état de fait, c'est-à-dire que les autres, je dirais que s'ils font un petit peu leur travail, ils vont vite découvrir que tout le monde n'est pas d'accord. Ne pas reprendre un communiqué de presse texto, c'est la moindre des choses.

Intervenant

Vous nous laissez toujours ce doute qu'à partir du moment où on est lecteur, ça on le sait remarquez, ce n'est pas nouveau, on peut nous faire avaler ce que l'on veut...

Madame LEGLU

On peut vous faire avaler ce que l'on veut ?

Intervenant

Non, non...

Madame LEGLU

Bah alors.

Intervenant

Mais il y a des moments où l'on se met en doute.

Madame LEGLU

Mais bien sûr, mais ça c'est normal.

Intervenant

Comment voulez-vous que, nous, à notre place nous puissions nous faire un jugement

qui soit objectif, c'est très difficile. Et comme dans le nucléaire on a pas le droit de se tromper c'est pour ça qu'on peut se poser ce type de questions.

Madame LEGLU

Bien sûr, ce sera des réponses variables, réajustables et quand je posais la question des philosophes si vous êtes en train de vouloir trouver des vérités, ce n'est peut-être pas ça qu'il faut chercher. Ça veut dire qu'il faut que vous adoptiez une certaine attitude de citoyen. Je relisais ce qui a été dit par un des orateurs précédents, qui d'ailleurs l'exprimait de façon un peu brutale, en disant que, lui, ça lui était insupportable de penser qu'on faisait un calcul par exemple sordide, enfin que lui trouvait sordide, sur la radioactivité supportable, c'est-à-dire que vous mettez un certain nombre de Becquerel, vous attendez, puis ça fait x cancers, pour dire ça encore plus crûment. Lui, ça lui était insupportable. Ça veut dire qu'il a une certaine attitude vis-à-vis de ce problème-là. Vous pouvez imaginer aussi des responsables politiques qui vous diront, «écoutez, moi je n'ai pas trouvé de meilleur moyen, dites-moi comment faire, c'est celui-là que j'adopte». Vous comprenez ? Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, moi ? Vous voulez savoir ma philosophie ? Ça n'a pas d'intérêt. Il suffit de lire ce qu'on écrit pour comprendre la philosophie de la personne et c'est pour ça qu'on n'y adhère ou qu'on n'y adhère pas, qu'on prend une position ou une autre, mais vous n'aurez pas de vérité sur ces questions-là, bien sûr. Et toutes les interrogations récurrentes que vous allez avoir sur ces déchets qui durent si longtemps et comment on va faire dans 1000 ans pour les surveiller et comment peut-on savoir que le Gouvernement de ce temps lointain aura eu connaissance que dans tel endroit il y a telles choses dangereuses ? Vous allez vous interroger sans fin.

Intervenant

Vous parlez de la réflexion. Moi, je vous posais le problème sur l'affirmation. Quand quelqu'un affirme qu'il a vu que telle et telle chose s'était passée à tel et tel endroit, là ça

devrait passer automatiquement au crible et il est pas possible de laisser courir une information de ce niveau-là qui soit fausse.

Madame LEGLU

Vous parlez de témoignages. La justice quand elle s'exerce fait avec des témoignages et en sachant que les témoignages valent ce qu'ils valent. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Intervenant

Une autre question, Madame, s'il y a transparence et démocratie, pourquoi les représentants du collectif anti-enfouissement et de la CFDT ont-ils quitté l'instance ?

Monsieur de WARREN

Je reprends en antithèse le sujet qui était abordé par mon compère, là, tout de suite. Vous dites, qu'est-ce que le droit à l'information une information brute qui est sujette elle-même à caution compte tenu des inconnus, de la charge affective, d'un certain nombre de choses et, si je vous ai bien compris, vous dites nous sommes amenés à nous poser la question «devrons-nous parler de ceci compte tenu de toutes les inconnues que nous avons, toutes les questions, les divergences ?». Comment faire pour sortir de cette intention louable qui est de dire «l'information doit circuler» et en même temps, passez-moi l'expression parce que c'est un peu brutal «tout n'est pas bon à dire», ce n'est pas ça qui est derrière, mais un esprit mal tourné pourrait le dire comme ceci. Et comment faire pour que la démocratie fonctionne d'une façon posée avec des sujets aussi complexes qui sont à double et à triple détente ?

Madame LEGLU

Il y avait une question avant qui était sur des gens qui ne viendraient plus. C'est un germe de crise à un moment ultérieur. Ça veut dire qu'il y a des gens qui, à un moment, ce sont dits soit, ça ne sert à rien ici, donc ça veut dire qu'il se passera quelque chose ailleurs un jour, soit qu'ils ont eu un refus de dialogue, à ce moment-là, il faut que quelqu'un le reprenne. De toute

façon on est condamnés au dialogue. J'aime bien l'expression «s'en sortir». Un psychologue ou quelqu'un comme ça a dit «s'en sortir», c'est sortir de quoi ? On y est dedans, on est condamnés à rester ensemble et à faire des choses. A tout moment, quelqu'un ayant une responsabilité à exercer est obligé de plonger. A certains moments, on se met de côté, peut-être parce qu'on pense qu'on ne trouve pas de solution ensemble, mais s'il y a au moins autant de gens comme ça quelque part, qui veulent se parler quand même, qui veulent trouver une solution, qui ne veulent pas qu'un jour il y ait des dégâts, ils veulent au mieux pour une population. Cela étant, le terme du «au mieux» là aussi demande à être explicité; c'est-à-dire qu'effectivement, à un certain moment, l'homme politique local peut se retourner vers le politique national en disant «dites donc là, vous n'allez pas nous laisser tomber, parce que ça commence à chauffer chez nous». Or, on est en train de résoudre un problème national ou même européen, et je ne sais pas jusqu'où des ondes de dégâts peuvent aller et les interpellations jusqu'où elles peuvent aller aussi. Moi, c'est ces questions-là que je me pose. Les seules choses que je connais un tout petit peu, et encore, c'est de voir comment fonctionne un journal, ou de voir des instances comme le CSSIN où j'apprécie d'être parce que je sais qu'au moins des gens qui ne se parlaient pas il y a 10 ans se parlent un petit peu maintenant. Ça ne peut pas être inutile. S'il y a une crise majeure, tous ces gens-là peuvent à un moment se tourner le dos. Donc, c'est ça qu'il faut savoir envisager et, s'en sortir, surtout dans le nucléaire, maintenant c'est devenu un problème, une question internationale. Je veux dire ce qui se passe à Monju, à Superphénix. Et ce qui se passe chez les Allemands, ça vient chez nous. Donc ce qui se passe ici est important pour ailleurs aussi. Par exemple, au CSSIN, j'essaie de faire venir des responsables de la sûreté allemands parce qu'ils n'ont pas d'instance comme ça. Donc, ils seraient peut-être surpris de voir que même les gens se parlent sans faire des piques violents.

Madame MILLARAKIS

Je voudrais apporter une précision par rapport à mon intervention depuis le début de la séance pour simplement dire que la Somepan ne souhaite pas une réponse personnelle, elle souhaite que l'Instance locale soit destinataire d'une certaine information. Alors je me fais le relais de questions qui ont été posées par Monsieur Franville, donc, de savoir un petit peu ce que vous en penseriez, Madame Leglu, en terme de transparence de l'information. On a pu entendre ici, on a pu trouver dans différents documents que le laboratoire qui, peut-être, s'installera dans le département, n'a rien d'un laboratoire de recherche en tant que tel, de recherche fondamentale, mais bien d'un laboratoire pour évaluer un site et que derrière ce laboratoire, il peut y avoir, effectivement, un stockage souterrain. Et concernant l'affirmation suivante, «en tout état de cause, le laboratoire revêt un seul objectif d'étude et sa conception technique ne permettra absolument pas d'envisager ultérieurement un stockage. Je ne vois pas les raisons qui vous conduiraient à en douter.» Sachant que c'est sur la base de cette affirmation, de cette dernière affirmation, qu'a été acquise la candidature du département de la Meuse à propos de laquelle un conseiller général a parlé d'accord entaché de nullité puisque s'appuyant sur des renseignements et des garanties totalement erronées et infondées, que pensez-vous, à la fois de cette certitude qui a été émise et qui est d'ailleurs dans le rapport n° 1 de la Commission Nationale d'Evaluation, que le laboratoire, c'est bien pour étudier un site et derrière cette étude il y aura un stockage souterrain et puis cette affirmation qui dit «Je ne vois pas ce qui vous permet d'envisager ultérieurement un stockage».

Deuxième question, ça rejoint un petit peu les interrogations qui ont été posées auparavant sur le confinement de la radioactivité par l'argile. Déclaration de Monsieur Vervial, Directeur de l'ANDRA dans le journal qui s'appelle «Plein Jour» justement puisqu'on parle de transparence de l'information. Voilà qui confirme en parlant d'Oklo les étonnantes capacités de confine-

ment dans l'argile : «L'argile est un véritable coffre-fort qui a conservé en elle la radioactivité pendant 1 800 000 000 années». Puis, document trouvé au siège de l'ANDRA fiche Oklo n° A5 qui dit exactement le contraire: «d'une manière générale, le rôle des argiles dans la rétention des radionucléides et notamment de l'uranium est considérée comme tout à fait insignifiante». Et, troisième point, par rapport aux études géologiques menées localement, rapport d'étape de l'ANDRA du 6 février 1995, «toutes les données géologiques et réinterprétation de la géophysique confirment que le secteur triangulaire à cheval sur les deux départements constitue un domaine structural non plissé ou non faillé» et la carte que l'ANDRA a publiée peu de temps après suite à l'intervention de Monsieur Mourot contestant les résultats de l'étude et faisant apparaître une double faille, la double faille d'Echenay, donc sur les documents, alors que la faille n'existait pas sur le rapport d'étape de l'ANDRA de février 1995. Donc, la question qui est posée par Monsieur Franville, c'est que pensez-vous de cette transparence de l'information ?

Madame LEGLU

Ce genre de choses, ce que j'en pense, c'est qu'il faut revenir à la charge et reposer des questions. C'est la seule chose que je peux penser. Et si vous voulez une interprétation, je pense qu'il faut la demander à ceux qui suivent le dossier et réactualiser le questionnement parce que ce dont vous parlez, ça remonte bien à 6 mois. Alors, il faut revenir à la charge, c'est la seule solution, les choses ont pu évoluer entre temps.

Pour ce qui est de l'argile, là, vous me posez une question technique, moi j'ai visité Mol il y a des années, j'ai visité des mines de sel, j'ai regardé et j'ai surtout compris la confiance que certains avaient dans leurs solutions et puis la défiance que d'autres exprimaient juste à côté et je crois que pour des instances politiques, c'est quand même ça qui compte et c'est extrêmement difficile à admettre, c'est tellement plus difficile de se réfugier derrière une solution politique. On n'y coupera pas dans les années à venir,

on peut appeler ça manipulation si on veut, mais je pense que, oui, il faudra soit parvenir à faire accepter mais démocratiquement certaines solutions, ou bien elles seront refusées. Eh bien oui, ce sont des évidences, mais ça va être comme ça et, pour d'autres choses, ça pose effectivement une question grave à la démocratie, c'est, «à partir de quand on ne discute plus, à partir de quand on dit «c'est comme ça et pas autrement», parce qu'il n'y a pas d'autre solution ?» et cela peut se faire avec des crises. En plus, tout le monde n'est pas de mauvaise foi, donc, il faut sans arrêt remettre l'ouvrage sur le métier et pour les journalistes, c'est revenir à la charge, c'est écrire un autre papier, c'est reposer les questions, c'est voir si la chose a évolué. Surtout dans ces domaines-là, je pense que les choses ne sont pas arrêtées.

Intervenant

Est-ce que vous ne pensez pas, au niveau de notre Instance, qu'il y a une certaine ambiguïté parce que, finalement, on savait bien, en créant l'Instance, qu'il ne s'agissait pas de donner une réponse et de dire «il faut y aller, il ne faut pas y aller», mais on peut se poser des questions et je pense que ceux qui ne siègent plus, c'est parce qu'ils ont un peu peur d'être piégés, comme vous l'avez dit vous-même dans certains cas, parce que, finalement, on discute, c'est bien, c'est très positif, je trouve que c'est très important, mais, finalement, dans le même temps, les choses se font sur le terrain et on a l'impression qu'on pourrait discuter comme cela pendant des années et si, à côté de cela il n'y a aucune répercussion sur ce qui se fait sur le terrain, c'est là la grosse question.

Madame LEGLU

Oui. Souvent, les gens qui n'appartiennent plus à un lieu ou quand il y a une crise, disent «je m'en vais», c'est parce qu'ils pensent que cela ne sert strictement plus à rien, mais, vous qui êtes là, vous devez penser autrement.

Intervenant

Pouvez-vous revenir sur la notion d'être piégé.

Madame LEGLU

Alors, là, vous me renvoyez au problème de mon propre journal en ce moment, où je peux vous dire qu'on se pose sans arrêt ces questions-là. Siéger dans certaines instances ou ne pas y être, ou si on y est, on devient une caution, si on n'y est pas, cela veut dire finalement qu'on est indifférent ou qu'on ne se bat pas assez. C'est toujours comme cela. Et je crois que cela se décide au fur et à mesure. Il y a des gens qui se mettent dans le système à certains moments en pensant que c'est plus efficace. S'ils pensent que cela ne l'est plus, ils en sortent, ils agissent autrement, c'est comme cela qu'il y a des scissions dans des groupes politiques, dans les syndicats. Qu'est-ce que vous voulez faire ?

De toute façon, répondant aussi à la question de monsieur, c'est vrai qu'on est tous à la recherche de vérité et de socle dur sur lequel on crée ces décisions. Eh bien, quand il n'y a pas de socle dur, quand tout cela est mou, il faut faire avec le mou, il faut faire avec l'inconnu, et il faut prendre ses responsabilités et cela, quand on est dans un journal, c'est décider d'écrire ou de ne pas écrire certaines choses et, certains journalistes, à certains moments, font jouer ce qu'on appelle la clause de conscience parce qu'ils considèrent qu'ils ne peuvent plus écrire ce qu'ils voudraient dire et puis ils trouvent qu'il n'y a plus aucun lieu pour l'exprimer, cela peut arriver. A ce moment-là, souvent, ils créent des lettres, des revues, ils vont ailleurs. Alors, effectivement, il y a aussi le problème de discuter avec le diable. Moi, je me souviens, à certaines époques où le dialogue devenait impossible, et je ne sais pas comment est le dialogue ici, cela allait jusqu'à l'affrontement. Enfin, moi, je maximise, je me place dans une perspective, mais enfin, un Préfet, logiquement, il pense à ces choses-là aussi, cela ne lui est pas agréable de penser qu'il peut y avoir des problèmes chez lui, il n'a pas envie de se trouver confronté à des situations dures, parce que cela ne l'amuse pas, il veut gérer en «bon père de famille» une région et pourtant, je suppose que si vous êtes là, et si vous écoutez des gens vous tenir des discours, c'est parce qu'il y a un risque et donc

c'est : comment faire pour l'accepter ou ne pas l'accepter.

Intervenant

Je voudrais aller beaucoup plus loin et vous dire que nous cherchons une solution pour renouer le dialogue avec la CFDT et le collectif. C'est clair. Mais, nous avons affaire à des antinucléaires avant d'être des anti-déchets. Ils sont anti-déchets, parce qu'antinucléaires. J'ai essayé de nouer, il y a deux ans, un dialogue avec eux. J'avais devant moi une salle d'environ 150 personnes, où j'étais le seul opposant à leurs idées. La première chose qu'ils ont faite, et il y avait deux médecins qui présidaient, comme j'ai parlé de l'histoire du sang contaminé, ils m'ont retiré la parole et je n'ai plus eu droit au micro. Alors, je vous dis que si les ponts ont été coupés, ils ont été coupés de deux façons. Maintenant, comment renouer un dialogue, alors que ces gens là disent qu'il y a d'autres façons de faire de l'électricité ou bien ils vous disent qu'il y a des déchets, c'est certain mais la meilleure façon, ce n'est sûrement pas de les enterrer, c'est de les laisser en surface pour aller jusqu'au moment où les chercheurs auront trouvé les moyens de les détruire totalement. Or, les chercheurs que nous avons entendu dans cette salle, à part peut-être une dame, son nom m'échappe, ont dit que, de toute façon, on ne pourrait jamais totalement détruire les déchets issus des centrales nucléaires ou des armes nucléaires. Je crois que le problème se situe entre le collectif, la CFDT et un certain nombre d'autres personnes, dont des élus. Est-ce qu'on arrête le nucléaire ? Est-ce que, sachant qu'on a encore du pétrole environ pour l'an 2050, on aura d'autres solutions pour faire de l'électricité car, on l'a encore vu à Bar-le-Duc, la veille de Noël, quand le courant coupe une heure, ce sont des hurlements sans fin et on attaque tout le monde. Donc, tout le monde veut du courant, ils ne disent pas comment ils le veulent ce courant. Il y a des déchets et ils disent «les déchets, gardons-les en surface». Si on leur dit qu'on arrête le nucléaire et qu'on garde les déchets en surfaces, on peut renouer le dialogue. Si on ne fait pas ce

geste, j'ai peur que le dialogue soit bloqué pour un temps assez long.

Alors quelles solutions vous préconisez ?

Madame LEGLU

Moi, je suis journaliste, je ne suis pas conseil en communication.

Intervenant

Alors, il faut qu'on aille voir un psychologue ?

Madame LEGLU

Peut-être un homme politique.

Intervenant

Les politiques sont assez décriés en ce moment, je crois que ce n'est pas le moment.

Madame LEGLU

Non, les politiques, ce sont eux qui ont la parole. Pourquoi il y a l'éminence, la prééminence du politique ? Si ce ne sont pas eux qui ont le langage et la parole et l'art de convaincre, à quoi ils servent ? Alors, effectivement, qu'il soit difficile de discuter avec certaines personnes, tout le monde le sait, mais ce n'est pas moi, un journaliste, qui vais vous donner une solution. Moi, journaliste, qu'est-ce que je ferais ? J'irais voir les uns et dirais «ah, tiens ils ne sont absolument pas d'accord, très férocement opposés» puis j'irais voir les autres et je dirais «vraiment, ce sont des irrationnels...», voilà, c'est tout ce que je vais faire, moi, en tant que journaliste. Ce que je vois là, c'est que vous dites que vous voulez renouer un dialogue, avec des gens qui ne veulent pas apparemment, mais je n'en ai pas la preuve d'ailleurs puisque, si cela se trouve, je les rencontrerais, ils diraient «nous, on veut renouer le dialogue, mais ce sont eux qui ne veulent pas». Alors, je ne sais pas, il n'y a pas un troisième larron qui veut faire les bons offices ?

Intervenant

Il faut nommer un médiateur.

Madame LEGLU

Mais il ne faut surtout pas le dire tout de

suite, parce que le médiateur va être suspect, il va être d'un bord ou il va être de l'autre. Les politiques doivent savoir cela. Ce sont des gens qui veulent parfois parler ou des gens qui ne veulent pas parler, des gens qui pensent détenir une vérité et d'autres qui grimpent au rideau parce qu'ils sont énervés et, voilà, ce sont des gens comme cela. Mais j'entends qu'il y a des gens ici qui veulent renouer le dialogue avec d'autres, tant mieux. De toute façon, c'est obligatoire.

Intervenant

J'aimerais que Madame s'engage un peu plus. Elle nous a dit tout à l'heure «il faut se parler» et pour moi, je vais vous dire que ceux qui ne sont pas là aujourd'hui ont pleinement tort, parce que s'ils avaient été là, on aurait pu échanger des idées et on aurait fait avancer le débat d'une façon certainement plus constructive, mais à une certaine époque où ils ont manifesté, d'une façon tout à fait saine, sereine même, plus ou moins bruyante, comme toutes les manifestations, il n'aurait pas fallu non plus que certains élus lancent des mots qui étaient plus ou moins destructifs auprès d'idées et ces mots-là, je préfère les taire, parce qu'ils relèvent plutôt d'une autre époque que de celle où l'on vit. Ce que je veux dire aussi, aux gens qui ne sont pas là et à qui, j'espère, on le répétera, c'est qu'on s'est passé de têtes pensantes sur, justement, ce à quoi vous faisiez allusion tout à l'heure, c'est-à-dire la possibilité, qui ne fait d'ailleurs pas du tout partie de mes idées, de laisser les déchets en surface. Je suis quand même représentant associatif, écologiste, je le précise, et un des rares à ne pas être systématiquement contre sur le fait, et je le dis clairement, sur le fait de se prononcer et d'accepter l'étude, je dis bien d'accepter l'étude de l'éventualité d'un laboratoire en profondeur. Mais, par contre, où je dissocie mes paroles par rapport à ce que vous avez dit, c'est que je suis quand même antinucléaire parce que je dis que tant qu'on ne maîtrise pas le traitement des déchets d'une façon sûre, je dis qu'il faut arrêter les dégâts de ce côté-là. Mais, par contre, le bébé est là, il faut s'en occuper, je suis là pour cela et il est bien dommage que ceux qui nous

auraient apporté des informations certainement très percutantes et qui auraient pu justement être beaucoup plus actifs de cette manière-là, on les ait contraints à partir. Enfin ils l'ont fait, ils sont quand même majeurs, et je pense vaccinés de ce côté-là, ils auraient dû rester là, de telle façon que l'échange, la parole que vous demandez, et ce pourquoi on est là, fasse avancer un peu plus la réflexion.

Monsieur GODINOT

Oui, deux questions, Madame. La première : sachant que les responsables utilisent trop souvent l'argument du secret commercial ou technologique, voire le secret d'Etat pour le nucléaire, comment parler de transparence ? La seconde : le débat porte sur la transparence de l'information : avez-vous le sentiment que vos propos le soient pour les membres ici présents ?

Madame LEGLU

Je vais commencer par la deuxième. S'il y a une chose dont je me méfie, c'est des gens en tribune qui apportent des réponses dans la mesure où je pense que ce sont les gens en face de moi qui détiennent les clés de leur problème. Moi, demain, je reprends mon train et je vais à Paris. Mais, vous, vous ne vous en sortez pas, donc imaginons que le débat eût porté sur les questions médiatiques, les questions de transparence de l'information, entre journalistes, avec des directeurs de journaux,... là, j'aurais clairement dit un certain nombre de choses que je connais bien, de pratiques: nous faisons ça, nous organisons des colloques, on essaie aussi de se parler, on connaît les problèmes des uns et des autres. Mais là, je n'interviens pas sur ces questions-là, en tant qu'acteur, en écrivant, parce que je faisais partie d'une instance où, justement, je veux que les gens puissent se parler. Imaginez que j'ai tenu un propos virulent contre untel ou untel dans cette instance, parce que j'aurais jugé, en tant que journaliste, que c'était légitime, je vous dis que la réunion d'après, cela me serait difficile d'être à l'aise. Donc, là, moi, je viens, et je pense que je n'ai pas de réponse. En revanche, je pense que vous

avez des multitudes de questions, mais qui ne sont pas tellement des questions à moi, ce sont des questions entre vous.

Maintenant, pour ce qui est du secret industriel, là aussi, je vais dire que tout dépend de ce qui vous est opposé. Je suppose que cela prend des formes plus ou moins raffinées, cela prend des formes plus ou moins brutales, cela prend des formes qui vous semblent plus ou moins légitimes. Là aussi, j'allais dire, vous êtes vous-même exactement comme des journalistes, vous n'allez peut-être pas écrire la chose dans un journal après, mais, enfin, quand vous avez en face de vous un interlocuteur, il y a des moments où, comme par hasard, vous le croyez et, il y a des moments, comme par hasard, où vous ne le croyez pas. Il y a des moments où il emporte votre conviction, donc il vous dira secret industriel et vous direz «c'est cela, il me semble bien qu'il dit la vérité». Et puis, à d'autres moments, vous direz «non, là, il exagère». Cela dépend. Est-ce vraiment légitime ? Cela veut dire qu'il faut aller chercher quelqu'un d'autre à qui on repose la même question et qui va vous donner un éclairage différent.

Le secret industriel, on y est confronté en permanence dans le travail de journaliste scientifique et technique; là aussi, cela prend des formes compliquées, c'est-à-dire que, parfois, les gens vous expliquent jusqu'à un certain point, dépassent un peu cette limite en vous disant «là, je vous explique encore pour que vous compreniez ce qu'il y a derrière, mais c'est off» et puis là, il s'arrête, à un certain moment. Il y a façon et façon d'opposer un secret. Mais c'est vrai qu'il y en a aussi, des secrets. On n'a parlé que de cela ces derniers temps, secret médical, on y est en plein. Et, il est possible que, parmi vous, il y en ait qui pensent que ce secret médical aurait dû être préservé parce que leur éthique profonde est qu'ils croient qu'à certains moments, il vaut mieux ne pas dire certaines choses que les dire. Et puis d'autres qui pensent le contraire.

En tant que journaliste, à quoi est-on confronté ? A des interlocuteurs qui vous rembarrent plus ou moins facilement, ou qui, au contraire, vous baladent plus ou moins

aisément et c'est pareil pour tout le monde. Effectivement, parfois, devant certaines informations, c'est fin de non-recevoir. A ce moment-là, vous exercez votre jugement, vous vous dites : est-ce que mon interlocuteur, c'est parce qu'il est lui-même piégé par son système et il ne peut rien dire donc on se comprend, c'est un cas extrême, ou bien est-ce que vous pensez que ce n'est pas légitime et qu'il faut revenir à la charge ? C'est toujours comme cela que cela se passe.

Intervenant

Encore deux questions, Madame. Pourquoi un laboratoire de recherche en Meuse et en Haute-Marne par Cogema France, alors que Cogema Filiale belge a un laboratoire à Mol depuis plus de dix ans, donc préenfouissement ? Deuxièmement : pourquoi tant d'argent distribué avant, si c'est propre, pourquoi ?

Madame LEGLU

C'est à Cogema qu'il faut demander, s'ils pensent que l'argile d'ici est différent de l'argile de là-bas, s'ils veulent faire plus grand. Je suis rentré dans Mol, c'était tout petit. Il faut leur demander pourquoi. Je ne sais pas, il y a des gens de Cogema dans la salle qui veulent répondre ? Ou bien il n'y a que l'ANDRA ? Les gens de l'ANDRA peuvent répondre à cela. Et pour ce qui est de tant d'argent, là aussi, je suppose que certains doivent considérer que ce n'est pas tant d'argent et puis d'autres qui doivent considérer que c'est beaucoup d'argent. Mais, d'une certaine façon, est-ce que vous considérez que c'est légitime ? Est-ce que vous considérez que c'est douteux ? Est-ce que vous considérez que, du coup, cela va inspirer forcément la méfiance ? En tant que journaliste, je vais trouver des gens qui vont me dire que c'est légitime parce que cela implique des risques, une prise de position locale finalement responsable et puis je vais en trouver d'autres qui vont me dire que c'est scandaleux, cela montre bien que personne n'en veut et qu'on se fait rouler. Donc, qui est dans le vrai ? Si on cherche le vrai, là, on ne trouvera pas non plus. Il faut savoir

quel est le jeu des forces en présence et de quel côté on est.

Monsieur le Préfet

Je me permets d'intervenir. Si vous le souhaitez, Madame, à titre de démonstration, on peut très bien demander, par exemple, à Monsieur Faucher de répondre, non pas au titre de la Cogema, il est directeur des recherches de l'ANDRA pour l'Est de la France, sur le cas des sites de l'Est français par rapport à la Belgique. Si vous avez une réponse technique que vous estimez possible, Monsieur Faucher. Et en vous assurant Madame, parce que je me permets de le dire, vous n'avez pas vécu les réunions précédentes de l'instance et j'ai le sentiment que vous avez peut-être aujourd'hui l'impression que le dialogue ne s'est jamais fait ici. Je peux vous dire que c'est exactement le contraire. A chaque réunion de l'instance, il y a eu, sur les thèmes les plus stratégiques du risque nucléaire, du risque médical, des problèmes de l'instabilité des sols, je passe sur tous les thèmes possibles et imaginables, deux présentations successives effectuées par deux experts qui étaient reconnus chacun dans leur discipline et qui étaient, disons, l'un avec une vision du problème, l'autre avec une autre vision. A la suite de chacun de ces exposés, il y a toujours eu beaucoup de questions. C'était évidemment par rapport à des techniciens et ils oppo- saient des réponses techniques très précises, ce qui me fait vous garantir, en tout état de cause, avec la plus grande sérénité que, chaque fois qu'il y a eu des questions précises sur des domaines précis, il y a eu des réponses précises et, de surcroît, contrastées. Vous avez entendu, d'autre part, mais c'était très rapide car le conférencier, c'est bien naturel, à la primeure de la soirée, le directeur de l'ANDRA dire où en était la phase des travaux, de manière très sommaire. Y eût-il eu des questions détaillées, il aurait répondu et nous sommes prêts à répondre en permanence. Et la vivacité du dialogue entre toutes les personnes présentes qui se connaissent fort bien et de longue date, je peux vous garantir qu'elle existe. Alors, sur la question précise, Monsieur Faucher, pour

ne pas donner le sentiment qu'il n'y a jamais de réponse technique dans cette Instance, ce qui est tout à fait le contraire.

Monsieur FAUCHER

Je vais répondre sur la question entre le laboratoire de Mol, qui est géré par l'ONDRAF, organisme belge, et le projet de laboratoire en France, dont la mission a été confiée à l'ANDRA, établissement public, industriel et commercial. La Cogema n'est ni dans l'un ni dans l'autre. Les deux couches d'argile, celle de Mol, qui est l'objet du laboratoire, et celle que nous étudions actuellement depuis la surface sont des couches d'argile totalement différentes au point de vue couches géologiques. Autrement dit, les démonstrations de sûreté ou les expériences et leurs résultats en Belgique ne sont pas transposables pour la couche d'argile qui nous intéresse ici dans l'Est de la France.

Monsieur le Préfet

Bien, précision technique à une question technique, mais c'était un aspect des choses.

Madame LEGLU

Je voudrais dire quelque chose qui est plutôt une réflexion que nous nous faisons en permanence au CSSIN, avec des gens de l'OPRI, le nouvel office pour la protection des rayonnements ionisants. Par exemple, l'émission d'informations. Vers qui ? Comment ? Qui rédige ? Quelle longueur ? Quel niveau de technicité ? Pourquoi ? Sa fonction ? etc... Ce sont des problèmes qui, nous, nous agitent. Donc, je voulais simplement dire cela : l'émission d'informations est un problème compliqué, à tous les niveaux, donc qui la fait et, effectivement, comment on la fait ? Pourquoi ? C'est vrai que certaines commissions locales d'information, par exemple, savent que, pour certaines informations, il faut passer par les médecins, pour d'autres, il vaudrait mieux prendre d'autres relais, cela aussi ce sont des choses qui s'étudient localement, savoir quels sont les vrais relais.

C'est très difficile, vous savez, nous, quand on lance les informations à travers les journaux, c'est un peu impalpable. Leur

fonction exacte, c'est simplement une fonction de résonance, alors que quand on en est à vouloir de l'utilité et, en plus, à la mesurer cette utilité, c'est vraiment très difficile. Les seules choses que j'ai vues, qui étaient un petit peu concrètes, c'est que, sur le nucléaire, au niveau européen, il était systématiquement réclamé que, non seulement, les documents existent, ce qui est déjà une bonne chose, mais qu'en plus, il y ait un accompagnement systématique des documents parce que, vous savez, il y a des gisements de documents qui ne servent à rien ou qui ne sont pas adaptés, qui devraient trouver d'autres formes. Nous, déjà, en tant que journaliste, on a besoin de certaines informations qui n'existent pas. On a des rapports énormes, sur toutes sortes de choses et, sur des choses très précises, très concrètes, on n'en trouve pas.

Monsieur le Préfet

Je voudrais apporter quelques informations pour vous, Madame, et qui ne sont pas en forme de démonstration de quoi que ce soit. La documentation, par exemple, c'est vrai que peut se poser la question de son origine, son origine peut commander sa destination, avec un certain nombre d'ambiguïtés. Il n'empêche qu'il y a, du côté de l'opérateur, essentiellement l'ANDRA, et je ne vous apprends vraiment rien en la matière, nécessité de publier, justement, faute de quoi on dira, on ne publie pas. Quelle est cette documentation, qui est très diverse ? Il y a des choses qui sont vraiment de spécialistes, il y a des choses de niveau intermédiaire, il y a des choses de niveau extrêmement simple, pour correspondre à tous les âges et à tous les niveaux d'éducation du public.

Il y a un fonds documentaire ici qui est extrêmement connu dans le département et son double est en cours de constitution sur le site envisagé pour l'un des projets de laboratoire, de manière à ce que les gens qui seraient éventuellement les plus concernés puissent, sans aller jusqu'à la Préfecture, se documenter au plus près. Nous avons bien conscience du fait que cela représente tout de même un effort de lecture et nous avons

été plus loin. Il y a un CD-Rom qui est en cours de pressage à l'heure actuelle, qui présentera, sur des bornes interactives, et elles seront itinérantes dans le département, des informations très claires sur le projet, de manière à pouvoir parler au grand public avec un média contemporain attirant, dont je ne prétends pas qu'il donne toutes les réponses, dont je ne prétends pas du tout qu'il soit éventuellement exempt des critiques profondes ou des doutes qu'on peut émettre sur l'origine de l'information, mais enfin, voilà. L'instance elle-même, toutes ces audiences sont publiques et la presse y assiste. L'enregistrement est fait in extenso, y compris des conférences et des questions et des réponses. Tout cela est publié dans des brochures qui sont volumineuses, et tout cela est diffusé. La presse écrite du département a fait nombre d'articles, je n'ai apporté de commentaires sur aucun d'entre eux, ou nombre de commentaires au niveau de la radiodiffusion sur les travaux de l'ILCI et j'ai tendance à dire qu'en tout cas dans le département, le projet de laboratoire est quelque chose sur quoi on peut considérer que tout citoyen, en tout état de cause, dispose d'une base d'informations que je ne mettrai pas à moins de minimale et je mettrai, en réalité, les choses bien au-delà.

Après, on rentre dans le domaine de l'approfondissement très technique de telle ou telle question. Par exemple, celle que posait Madame Millarakis tout à l'heure sur l'état actuel de l'acquisition du foncier, rien de tout cela n'est mystérieux et peut faire l'objet de toutes les réponses que l'on voudra et puis, il y a aussi ce qui est du débat d'opinion. Alors, il y a le problème fondamental de savoir si on a des présupposés par rapport à l'énergie nucléaire, et puis cela peut faire appel aussi à toute sorte d'autres choses. Moi, je m'interdis, parce que c'est comme ça que cette ILCI a toujours fonctionné par respect de la pluralité, d'avoir des opinions, d'autant plus que l'Etat prendra une décision, que l'ANDRA est une agence nationale et que ce n'est pas l'ANDRA qui décide.

Alors, aujourd'hui, la question était, me semble-t-il, un peu déroutante pour les membres de l'ILCI, dans la mesure où ils

avaient l'habitude d'exposés techniques et de questions techniques qui venaient après. Le sujet que vous traitez aujourd'hui, je crois que nous avons à vous en remercier particulièrement, est d'une autre nature, il est plus profond et vous avez fait appel, jusqu'à l'éventuel questionnement des philosophes, des sociologues, je préfère les philosophes, pour aller plus loin dans l'histoire, éventuellement dans la profondeur, mais c'est plus complexe. Alors, c'est un peu normal que la salle réagisse ainsi, je ne voudrais surtout pas que vous en retiriez le sentiment que cette ILCI est une ILCI bloquée, coincée, pas du tout, d'autant plus que nous sommes ici dans un département de petite taille et que tout le monde se connaît et que ce débat est permanent entre tout le monde, au point que se retrouver le soir ainsi, c'est presque une réunion de famille

Madame LEGLU

La précaution liminaire de dire que je n'écrivais pas était un message pour dire que les gens étaient libres de parler.

Intervenant

Au sujet de ce qui a été dit par un intervenant tout à l'heure concernant l'opposition entre le stockage en surface et le stockage en profondeur, l'avis d'un invité à cette instance, a été complètement occulté, il s'agit de l'audition du 7 novembre 1994 de Monsieur Schapira, qui est un éminent responsable du CNRS et qui a précisé qu'on peut stocker indéfiniment en surface ou en subsurface en toute sécurité. Ma préférence va, de loin, à un stockage en subsurface. Je tenais à apporter cette précision puisqu'on avait complètement occulté cet avis, précédemment.

Madame LEGLU

Quand vous dites occulté...

Intervenant

On n'en avait pas fait état et on avait laissé entendre que le stockage en profondeur était la seule solution, enfin c'est ce que j'ai cru comprendre, sauf erreur de ma part.

Intervenant

C'est intéressant parce que c'est la première fois qu'on a un dialogue de ce genre, donc, vous voyez Madame, que vous avez de nombreuses vertus. Je crois que la difficulté que l'on a est que les adversaires au projet, qui ont le droit d'être adversaires, font une erreur de méthode et cela a été déjà un peu abordé tout à l'heure. C'est-à-dire que tous nos experts nous ont dit qu'il y a trois voies de recherche, ces trois voies ne doivent pas être occultées, pour reprendre cette expression, et il faut les suivre chacune et c'est vrai que, là, il y a des problèmes de financement, il faut être très vigilant. Et, dans ce contexte-là, je pourrai reciter Schapira, il a quand même dit aussi, si ma mémoire est fiable, que la piste du laboratoire, du stockage souterrain devait être exploré au même titre que les autres pistes, c'est le premier point. Le deuxième point, c'est que la difficulté sur laquelle on bute, et c'est un problème qui est lié à l'histoire passée de l'aventure nucléaire en France, ce sont les problèmes de communication et de fiabilité de nos interlocuteurs et, là, c'est tout à fait vrai que les péchés du passé, on les paie aujourd'hui, notamment en matière de communication. C'est que je suis convaincu que l'on peut être pour de bonnes raisons un adversaire du stockage souterrain, mais que l'on n'a pas le droit de refuser l'éventualité du laboratoire au titre de l'outil et que, par contre, si en tant qu'opposant, on veut être efficace, c'est sur le contrôle de l'activité de ce laboratoire que l'on doit exercer sa vigilance et sa pugnacité et je pense que cela serait beaucoup plus efficace d'être exigeant sur le fonctionnement du laboratoire, sur les leçons que l'on va en tirer, sur les expériences que l'on va mener, quitte à arriver ensuite à avoir une conclusion négative et à maintenir son opinion, ce qui est le droit le plus strict, plutôt que de s'opposer, dès le départ, à se priver d'un outil d'analyse, c'est cela ma lecture. Sachant que nous avons un processus réglementaire qui veut quand même qu'une décision politique soit prise à la fin, Madame Lepage nous a dit « nous disposons en France de l'arsenal juri-

dique réglementaire et législatif le plus complet ou le moins imparfait de l'ensemble des pays, servez-vous en » et elle a dit « il y a quand même beaucoup d'étapes et on peut intervenir au niveau de ces étapes ». Mais je pense qu'encore une fois, c'est dommage de se priver d'un instrument. Par contre, on peut être très exigeant et ne pas être convaincu par les conclusions, je suis d'accord.

Intervenant

Il me semble que ces questions qu'on était en train de poser et les réponses qu'on y apporte, on les a déjà posées et la recherche fondamentale ne sera pas faite dans ce laboratoire qui nous est proposé, qui n'est pas à la taille d'un laboratoire de recherche. Les recherches, actuellement, sont déjà menées sur le stockage en souterrain dans les LEMI. Les LEMI sont des laboratoires souterrains, il en existe trois ou quatre en France et ce sont eux actuellement qui poursuivent la recherche la recherche fondamentale sur le stockage en profondeur. Cela n'a rien à voir avec le laboratoire qu'on nous propose et c'est pour cette raison que ce laboratoire n'a pas la dimension d'un laboratoire de recherche. Il est beaucoup plus grand, comme vous le disiez tout à l'heure, que le laboratoire de Mol et que les LEMI qui existent et Madame Sené, quand elle est intervenue, elle qui connaît quand même bien la question, a dit « le problème actuel n'est pas de faire un énième laboratoire de recherche, d'autant plus que celui-là, cela n'en est quand même pas fondamentalement tout à fait un, c'est plutôt la recherche d'un site, ce n'est pas du tout une recherche sur : comment faire un stockage en profondeur ? Pourquoi ? Quels risques ?... ». Cette recherche est menée dans les LEMI actuellement et elle disait, la priorité, c'est de faire que les LEMI se concertent entre eux, partagent les résultats de leurs recherches. Et quand on dit actuellement, nous les opposants, qu'on n'est pas pour ce laboratoire de recherche, c'est parce qu'on ne souhaite pas d'emblée s'aventurer vers une solution de stockage, alors qu'on n'en est qu'au B.A. Ba de la recherche et que cette recherche, il faut qu'elle soit pour-

suivie dans les laboratoires actuels et ce qui est clair, puisqu'on parle de transparence de l'information, c'est que, derrière les LEMI, il n'y aura pas de stockage. Je ne crois pas qu'on puisse en dire autant derrière le laboratoire, ou les laboratoires qui sont proposés en Meuse, Haute-Marne, Gard et Vienne.

Intervenant

Je crois que l'autre difficulté que l'on a pour traiter du sujet est que, et cela nous a été dit et je pense qu'intellectuellement, c'est cohérent, même si on peut dire que ce n'est pas la voie que l'on privilégie, il a été dit qu'on ne va pas étudier un site possible si, effectivement, ce n'est pas dans ce voisinage qu'on installera éventuellement, si décision politique est prise, un laboratoire. Cela a été clairement dit par les partisans, par les experts qui étaient partisans de cette formule. Il a été dit qu'il paraîtrait incohérent, dit d'une autre manière, d'aller étudier un site dans le sable pour ensuite implanter dans le granit, si vous voulez. Cela ne me paraît pas surprenant et, en ce sens-là, cela apporte de l'eau à votre moulin. Les gens qui ont dit cela, ont dit effectivement, si on étudie telle structure d'argile à tel endroit, c'est que, dans cette région, si décision politique est prise, cela serait pour implanter un laboratoire là, que, si vous voulez, à ce moment-là, le site du laboratoire serve de lieu de stockage ou non, des gens, qui sont des techniciens, nous ont dit «non», pour des raisons de gabarit et autres. A mon avis, c'est un débat secondaire parce que la question est de savoir : est-ce que ce type d'instrument est nécessaire ? Vous m'excuserez de vous dire que je ne suis pas tout à fait d'accord avec Madame Sené, on ne peut pas passer de la micro-expérimentation à l'expérimentation in situ et à des problèmes de taille et de modélisations; d'autres nous ont dit que les problèmes de modélisations n'étaient pas transposables de cette façon-là. Encore une fois, je dis que vous pouvez être efficace, justement, sur l'utilisation de ce laboratoire et sur le fonctionnement de la barrière démocratique et législative qui existe à la fin de cette période. Il y a un texte de loi, il faut se col-

ler à ce texte de loi. Utilisons-le, cela me paraît plus efficace que de refuser de faire fonctionner le système.

Monsieur le Préfet

En tout état de cause, je rappelle qu'il y aura deux étapes parfaitement légales qui se succéderont et qui sont d'un ordre de grandeur complètement différent. Une enquête publique, bien entendu, vis-à-vis des projets lorsqu'ils seront présentés, d'une part, et, d'autre part, si les pouvoirs publics décident d'implanter en France un ou des laboratoires et nul ne sait où, pour l'heure, en l'an 2006, d'après la loi, il y aura un rapport qui sera présenté au Parlement, je le rappelle, mais c'est une évidence parfaitement connue ici et le Parlement statuera et une nouvelle législation sera nécessaire pour s'orienter dans une nouvelle voie, sans qu'il y ait d'obligation par rapport à des choses que l'on entend dire parfois et qui ne sont pas exactes, de décider de la création d'un stockage en 2006.

Intervenant

En ce qui concerne la compétence des experts, j'ai été très frappé par la prudence de certains et le dernier que nous avons eu, le géologue, dans les débats qui avaient ensuite lieu autour du buffet, a été très clair, notamment à propos de l'intervention de Madame Sené. Il a dit «on me pose une question de mon domaine de compétence, je réponds dans mon domaine de compétence, dans un domaine pointu précis», et aussi «attention, mon incertitude et les limites de mes inconnues sont à la taille de ma compétence technique, donc elles sont vastes». En même temps, ces experts vous disent, s'ils sont honnêtes, «je refuse de sortir de mes domaines de compétences, maintenant, vous me demandez mon avis en tant que citoyen, c'est autre chose, je l'exprimerai et, à ce moment-là, je prendrai des risques». Ça, je pense qu'il faut qu'on l'ait présent à l'esprit pour interpréter et pour relativiser les interventions que l'on reçoit, parce qu'on a une synthèse à faire et c'est vrai que, cette synthèse, il y a des moments où elle nous dépasse.

Madame LEGLU

J'aimerais faire un commentaire sur ce que vous venez de dire, c'est typiquement le genre de problème auxquels nous sommes confrontés, nous, journalistes, et je pense qu'il y a aussi une bonne façon de lire ce qu'écrivent les journalistes en regardant s'ils vont chercher les experts pour leur faire dire autre chose que ce qu'ils savent. C'est un emploi dévoyé de l'expert, c'est une pratique, aussi, qui a lieu. Pierre-Gilles De Gennes employé à toutes les sauces, je me méfie beaucoup. Mais c'est ça qui rend l'exercice de la traduction, de la compréhension, difficile. Est-ce que c'est autre chose effectivement que l'opinion, c'est au-delà du discours tenu, la conviction, parce qu'effectivement, il se dit des choses-là et, comme vous le dites, il s'en dit d'autres au buffet. Tout ça est important, bien sûr. C'est vrai que pour les journalistes, c'est exactement le même problème, jusqu'où la parole de l'expert est-elle valable ? Faut-il la pousser ? Faut-il la retenir. Le terme d'expert est-il valable ? Oui. Pour certains domaines.

Maintenant, le problème de l'expertise en France est connu. Pour ne pas parler que du nucléaire, regardez des gens comme ceux de

l'IFREMER qui sont obligés de dire, à certains moments, «ne mangez pas les huîtres, parce que ça ne va plus». Ils aimeraient bien, parfois, être épaulés par certains préfets... certains les épaulent, d'autres pas. Résultat : il y a des laboratoires saccagés, parce que, tant qu'à faire... Comme on dit toujours, plutôt que de voir la fièvre, autant casser le thermomètre. Donc «cet expert est bien embêtant, vendons nos huîtres». Mais juste retour des choses, c'est quand un expert, je ne citerai pas le nom, mais je peux vous assurer que c'est quelqu'un de très haut placé dans le nucléaire, vous dit " il faudra bien, à un certain moment, qu'on ait la signature des choses " parce que, à certains moments, ça les met dans une position fort pénible de n'avoir personne en face.

Une décision de démarrage de centrale, ce n'est pas rien, à certains moments, alors bon, il y a des gens qui aimeraient bien être rassurés. C'est comme ça que ça fonctionne chez nous. Peut-être que d'autres y trouveront des vertus, mais c'est le problème de l'expertise en France.

Projet de laboratoire souterrain

Instance d'information du 22 janvier 1996



— INSTANCE LOCALE —
DE CONCERTATION ET D'INFORMATION

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
40, Rue du Bourg - 55012 Bar le Duc Cedex
Tél : 03.29.77.55.40 - Télécopie : 03.29.79.64.49

Contact : Benoit Jaquet